



Le secteur dentaire arrive au premier rang dans les renoncements aux soins. Le système de santé devrait pourtant permettre l'accès aux soins de toutes les populations, y compris celles en situation précaire. Quelles sont les réponses proposées et expérimentées ? Lors de sa séance au Congrès de l'ADF, l'AOI a réuni différents acteurs pour tenter, à travers leurs expertises, de cerner les difficultés et de dégager des évolutions possibles.

Par Isabelle Thiébot
Mission France pour l'AOI,

et Françoise Augereau
AOI Montrouge

Séance AOI

Renoncements aux soins

Une importante offre de soins et des dispositifs de protection sociale spécifiques existent, pourtant, patients et professionnels ne se croisent plus, hormis ponctuellement. À l'origine de ce rendez-vous manqué, une rupture, un espace demeuré vide : le « médico-social » dans lequel se trouvent principalement la protection sociale et la relation praticien-patient. La situation du patient et celle du praticien sont toutefois indissociables : l'échec de l'un est l'échec de l'autre, de même, les réussites ou le « combat » pour la rencontre leur sont communs. La CMU complémentaire « solvabilise » l'accès aux soins mais l'Aide à

l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS), qui atténue l'effet de seuil de la CMU-C, n'a pas la même efficacité. Malheureusement, le renoncement aux soins dépasse largement ces deux catégories de population, ainsi que la simple question financière.

De multiples facteurs

L'insuffisance de moyens (tarification...) limite la capacité du secteur libéral à assumer sa mission de santé publique. Les dysfonctionnements du début de la CMU bloquent encore certains praticiens pour recevoir les patients. De leur côté, les patients

désocialisés ont des difficultés à s'engager dans une continuité de soins et ne respectent pas toujours leur rendez-vous. Les méconnaissances réciproques font le lit de représentations erronées. Les patients ignorent parfois à quels soins ils peuvent prétendre au regard de leurs droits sociaux. Quant à la demande du public, la projection d'un film réalisé par ATD Quart Monde a permis d'entendre s'exprimer sur leur santé des personnes en situation de précarité mais également de comprendre leur forte demande de respect et de dignité. Respecter les personnes nécessite de modifier l'approche et la réponse aux demandes. Le

professionnel écoute-t-il suffisamment la demande du patient, s'y adapte-t-il ou projette-t-il sur lui sa conception idéale de la santé ? Mais est-il formé à cela ?

Les dispositifs actuels d'accueil et de protection sociale

L'accueil des patients réalisé dans les cabinets libéraux joue un rôle primordial dans la relation de confiance et de proximité avec les usagers. Au vu des statistiques, la profession est en majorité sensibilisée et engagée. Des prises en charge médico-sociales s'effectuent dans des structures qui réalisent ou non des soins, informent les patients, les accompagnent pour l'ouverture de leurs droits et les orientent vers une réinsertion dans des structures de soins habituelles. Différents exemples ont été décrits, tels que la PASS dentaire de l'Hôpital Pitié-Salpêtrière (AP/HP), le centre de santé de la Croix-Rouge Française de Villeneuve-la-Garenne, le Bus dentaire et le Réseau Social Dentaire du Val-de-Marne. Le Fonds CMU, établissement public national, a présenté une analyse et l'évaluation du fonctionnement des dispositifs CMU, CMU-C et ACS qu'il est chargé de suivre. Il travaille en collaboration avec les acteurs du monde médico-social et associatif auxquels il porte une écoute attentive.

Quelques voies de progrès

Deux axes innovants ont été présentés par ATD Quart Monde : la mutualisation et la co-formation. La mutualisation repose sur la réflexion suivante : pourquoi des personnes isolées n'auraient-elles droit qu'à des contrats individuels plus chers et moins avantageux que les contrats collectifs proposés aux salariés ? Depuis deux ans, à Nancy, les personnes fréquentant certaines structures sociales bénéficient d'un contrat de groupe. Les premiers résultats de cette expérience sont prometteurs et pourraient servir de modèle pour l'accès de tous à une mutuelle. La co-formation repose sur la conviction

De gauche à droite :
F. Poupin, H. Boissonnat,
C. Mojaïsky, C. Cartier.



qu'il est impossible de lutter contre la misère sans les plus pauvres eux-mêmes, car ils détiennent des connaissances que les autres n'ont pas. C'est aussi le postulat de la complémentarité des trois savoirs : universitaire, professionnel et expérience vécue. L'objectif est que les personnes démunies soient partenaires dans les processus de formation. Le travail sur les représentations réciproques, l'analyse des expériences et des logiques des uns et des autres sont les outils qui amènent à des prises de conscience permettant de construire ensemble. Signalons

aussi l'exemple de la médiation de la CPAM de Vendée qui a permis de faire revenir au cabinet des patients qui n'avaient pas finalisé leurs soins.

Cette séance a conforté les raisons d'espérer : l'assemblée était nombreuse et le monde associatif fortement mobilisé. Les idées sont multiples pour arriver à une meilleure prise en charge des personnes en difficulté. Le dialogue est engagé...

Intervenants

- Présidentes de séance : H. Boissonnat (ATD Quart-Monde), C. Mojaïsky (CNSD).
- Modérateur : G. Moutel (Unité de médecine sociale des hôpitaux G. Pompidou et C. Celton, Ethique médicale - Université Paris V).
- Intervenants : M. Angele (Fonds CMU), D. Brachet (CNSD), C. Boissier, OI. Chapelle, Or. Chapelle, M. Ramel (ATD QM), C. Cartier (praticien libéral), P. Lansade (CNO), M. Lubin (Bus dentaire), F. Poupin (Croix-Rouge Française), F. Rilliard, L. Friedlander (PASS dentaire), I. Thiébot (AOI).

Plus d'informations

- Co-formation : www.atd-quartmonde.fr/Le-Croisement-des-savoirs-et-des.html
- Fonds CMU : www.cmu.fr/
- Bus dentaire : <http://busdentaire.free.fr/>
- Mutuelle : www.atd-quartmonde.fr/Relation-soigne-soignant
- Médecins du Monde. Observatoire de l'accès aux soins. Rapport 2011 : <http://17octobre.medecinsdumonde.org/downloads/rapport2012.pdf>
- Site accès aux soins (AOI) : www.accesauxsoinsdentaires.aoi-fr.org
- AOI : www.aoi-fr.org/missions/france/france%201.htm